

# **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du mardi 5 novembre 2024 à 20H30**

**Le 5 novembre 2024,**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 26 octobre 2024, conformément aux articles L 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond VOUZELLAUD, Maire.

**Présents :** Mme Isabelle LAZERAN, Mme Sylviane DEGAIT, Mme Maria DECOUTY, Mme Marylène GAUTHIER, M. Gervais LAMARE, M Pascal MERIGUET, M Jean PUYHARDY, M Patrick BOHERS, M. André CLARISSE.

**Pouvoirs :** Mme Christelle LEONARD a donné procuration à Mme Sylviane DEGAIT.

**Absents :**

Le Président ayant ouvert la séance à vingt heures trente minutes et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Sylviane DEGAIT est désignée pour remplir cette fonction.

**Ordre du jour :**

- Validation APS appartement 2<sup>ème</sup> étage mairie.
- Point sur la rénovation de l'éclairage public.
- Point sur la fermeture « Bar la Source ».
- Rapport activités CCPOL.
- Validation bulletin municipal.
- Résumé des réunions et des commissions.
- Questions diverses.

**- Validation APS appartement 2<sup>ème</sup> étage mairie.**

L'architecte Mr Jean-Luc FOUGERON a établi l'Avant-Projet Sommaire pour effectuer les demandes de subvention (DETR et CTD).

**- Point sur la rénovation de l'éclairage public.**

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas d'information de la part du SEHV sur l'avancement du projet.

**- Point sur la fermeture « Bar la Source ».**

Le Maire informe le conseil que Mr Coldeboeuf aurait une personne intéressée pour le rachat du bar.

**- Rapport activités CCPOL.**

Mr le Maire demande au conseil s'il a des observations à faire sur le rapport. Mr PUYHARDY trouve qu'on ne peut pas comparer d'une année à l'autre. Mr MERIGUET souhaiterait connaître la flotte des véhicules de la CCPOL.

**- Validation bulletin municipal.**

Lecture du bulletin pour effectuer les corrections.

**- Questions diverses.**

- Concernant le repas des aînés ou le colis, un bulletin d'inscription a été donné aux personnes concernées et la réponse doit être donnée avant le 9 novembre. Pour les personnes qui n'auront pas répondu, elles recevront un colis.

- La mairie de Rochechouart demande si la commune participe au paiement des fournitures scolaires pour les enfants de Chéronnac fréquentant le collège de Rochechouart. Le

conseil décide à l'unanimité de ne pas payer ces fournitures car les enfants de Chéronnac sont rattachés au collège de Saint-Mathieu.

- La commission communication et animation doit choisir les cadeaux. Le spectacle a été choisi et ce sera un spectacle de clown.

- Pour le projet éolien, Mr le Maire indique ne pas avoir de nouvelle de la Préfecture pour l'enquête publique et de la société pour la pose des ballons.

- L'association défense de la vallée de la Tardoire propose de mettre deux nichoirs à chauves-souris. Le conseil est d'accord pour installer ces nichoirs.

- Commémoration du 11 novembre : 9h45 à Vayres et 11 h à Chéronnac. Prévoir de faire des toasts à partir de 8h30.

- **Résumé des réunions et des commissions.**

- PNR et SYMBA : Mr Gervais LAMARE.

- SIAEP et SEHV: Mr Jean PUYHARDY s'est rendu à une réunion du SIAEP où l'augmentation du prix de l'eau a été abordée. La part de la SAUR augmente de 3.6 %. Pour la réunion du SEHV le Président a annoncé une diminution des subventions.

- CDG : Mr Pascal MERIGUET a été à une réunion concernant la revalorisation du métier de secrétaire de Mairie pour les communes de – de 2000 habitants. La demande doit être faite avant le 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Fin de la séance à 23h.

**Le secrétaire,  
Sylviane DEGAIT.**



**Le Maire,  
Raymond VOUZELLAUD.**

